

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200011906-20250514-D-24-14052025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 14 mai 2025
Délibération n°24 - 14052025

**OBJET : Marché fourniture de repas en liaison froide « portage de repas et la crèche de Craon » -
Autorisation du Lancement du marché**

M. GUIARD, Vice-président du CIAS, expose aux membres du conseil d'administration du CIAS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

A ce jour, le marché « Portage de repas du Craonnais et livraison des repas à la crèche de Craon » est relancé chaque année pour une durée de un an.

Toutefois, afin d'encourager la concurrence et éviter de relancer ce marché tous les ans, il est proposé de lancer une consultation pour un marché de trois ans à compter du 1er janvier 2026 avec possibilité de reconduction d'un an soit quatre années maximum

Le montant maximum pour ce marché sur 4 ans est estimé à 466 200€ HT

Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le lancement d'une consultation pour le marché « Portage de repas du Craonnais et pour les repas de la crèche de Craon » dans le cadre d'une procédure formalisée,
- **Autorise** le Président ou le Vice-président à signer le marché, devis, avenants et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 14 mai 2025

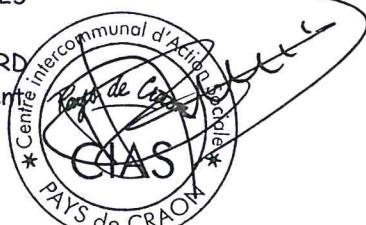
Vote :

POUR : 19

Philippe GUIARD
Vice-président

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : Mme BRÉHIN Colette, M GAUBERT Jean-Eudes, M GERARD Jean-François, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M PLANCHAIIS Raymond, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme TRICOT Marina, M BOURBON Aristide, M CLAVREUL Yannick, Mme GOHIER Odile, M TISON Hervé, M TESSIER Jean-Pierre, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme MANCEAU Laurence, Mme MAHIER Aurélie

EXCUSÉS : Mme DAVID Gisèle, Mme EVAIN Christelle, Mme RENAULT Patricia, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOUILIER Anaïs, M LANGOUËT Christophe, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa

GARBE Pascale donne pouvoir à M Jean Eudes Gaubert
RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme Christine De FARCY De PONFARCY
BOURDAIS Christophe donne pouvoir à M Philippe GUIARD